



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1989/78
3 mars 1989

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-cinquième session
Point 9 de l'ordre du jour

LE DROIT DES PEUPLES A DISPOSER D'EUX-MEMES ET SON
APPLICATION AUX PEUPLES ASSUJETTIS A UNE DOMINATION
COLONIALE OU ETRANGERE OU A L'OCCUPATION ETRANGERE

Lettre datée du 2 mars 1989, adressée au Président
de la Commission des droits de l'homme par
le chef de la délégation du Viet Nam

J'ai l'honneur de vous transmettre le document ci-joint contenant des renseignements à examiner par la Commission sous le point 9 de l'ordre du jour de sa quarante-cinquième session relatif au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et son application aux peuples assujettis à une domination coloniale ou étrangère ou à l'occupation étrangère, et précisément à "la situation au Kampuchea".

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire circuler ce document officiel de la Commission.

L'Ambassadeur
Chef de la délégation
du Viet Nam
(signé) : Tran Hoan

Annexe

SUR "LA SITUATION AU KAMPUCHEA"

1. La vraie nature du problème du Kampuchea au sein de cette Commission des droits de l'homme c'est le problème de prévention et de répression du crime de génocide commis par le régime de Pol Pot universellement condamné pour avoir exterminé trois millions de Kampuchéens, conformément à l'esprit et à la lettre de la Convention contre le crime de génocide. Faudrait-il noter en passant qu'il vaudrait mieux ne plus laisser désormais la clique de Pol Pot, coupable du crime de génocide - un crime contre l'humanité - discourir sur les droits de l'homme.

2. D'autant plus, vu les changements dans la situation du monde entier, en Asie du Sud-Est et au Kampuchea, depuis la première réunion informelle de Djakarta en juillet 1988 jusqu'ici, le contenu d'une solution au problème du Kampuchea a connu un changement fondamental par suite du retrait des trois quarts de l'effectif des troupes vietnamiennes du Kampuchea et la publication de la date de leur retrait total vers septembre 1989 dans le cadre d'une solution politique. La présence des troupes vietnamiennes n'est plus un problème au premier plan. Par contre, ce qui est au premier plan et qui constitue une préoccupation profonde et commune de l'opinion mondiale, c'est l'empêchement du retour du régime de génocide au Kampuchea et la prévention du déclenchement par les Khmers rouges d'une guerre civile. Ainsi la clique de Pol Pot constitue, à l'heure actuelle, un obstacle à la solution politique du problème du Kampuchea et à l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple kampuchéen.

3. Dans l'esprit de coopération avec les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le Viet Nam et ses amis leur ont proposé que ce serait mieux de ne plus poursuivre la confrontation et l'imposition de point de vue de l'une à l'autre partie, au sein de cette Commission des droits de l'homme, mais d'encourager les efforts des parties concernées en vue de la recherche d'une solution politique du problème du Kampuchea, afin de permettre au peuple kampuchéen d'exercer pleinement son droit à l'autodétermination, et avant tout le droit de vivre sans être menacé une fois de plus par le péril de génocide.

4. Toutefois, le nouveau projet de résolution des pays de l'ANASE - bien que quelques modifications y soient apportées - n'est qu'un texte rédigé sur la base de l'ancienne résolution, portant évidemment encore l'empreinte de confrontation. Cela ne correspond nullement à la tendance mondiale pour le dialogue et la détente et à l'esprit de coopération et de dialogue entre les pays de l'Asie du Sud-Est qui s'est traduit dans la première comme dans la deuxième réunion informelle de Djakarta. Ce projet de résolution, non seulement ne répond pas à la préoccupation profonde de la communauté internationale, mais encore va à l'encontre des efforts en vue de la recherche d'une solution politique au problème du Kampuchea.

5. La République socialiste du Viet Nam et les pays frères et amis du Viet Nam ne pourraient donc accepter un tel projet de résolution. Ils expriment leur espoir que soit adoptée à cet auguste forum de la Commission des droits de l'homme une nouvelle approche qui corresponde exactement à la situation réelle au Kampuchea.